

CHINE – fraude sur l'étiquetage

Par Christophe NOISETTE

Publié le 02/12/2002

La société suisse Nestlé est accusée d'avoir vendu des produits contenant des OGM sans l'étiquetage imposé par la loi chinoise. Six produits alimentaires comme des snacks, des produits chocolatiers et de la poudre de lait ont été analysés et déclarés contenant des OGM par l'association Greenpeace. Le Bureau de l'Agriculture de Shanghai a confirmé n'avoir reçu aucune demande d'autorisation de vente de produits alimentaires contenant des OGM de la part de Nestlé, comme l'impose la loi chinoise. Le groupe suisse devrait se prononcer sur cette affaire sous peu.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/chine-fraude-sur-letiquetage/